

INSCRIPTION EN DOCTORAT 1ÈRE ANNÉE 2014-2015

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Chaque candidat devra :

- trouver un directeur de thèse et un laboratoire,
- faire valider la candidature dans une école doctorale
- avec l'aide de votre directeur, s'assurer qu'un sujet de thèse soutenue, identique à celui envisagé, n'est pas signalé dans le catalogue du SUDOC : <http://www.sudoc.abes.fr>
- vérifier que le sujet envisagé n'est pas déjà en cours de préparation, en interrogeant la base de données STEP (*) - Signalement des thèses en préparation : <http://step.theses.fr/> Cette vérification doit être renouvelée chaque année.

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

DATES :

DU 01 SEPTEMBRE 2014 AU 15 DECEMBRE 2014

1) PREINSCRIPTION (LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 9H A 12H30)

Faire une préinscription au Bureau des doctorants (Bdd) du Service des admissions et des études (SAE). Le Bdd fera viser votre dossier par la direction.

Si vous avez un financement, vous signez un contrat après la préinscription au Bureau des contractuels (29 rue d'Ulm 75005 Paris, contact : gilles.druihe@ens.fr).

Documents à préparer: ATTENTION NE RIEN AGRAFER !

- Dossier d'inscription*
- Photocopie du diplôme de Master ou diplôme équivalent avec attestation du directeur de l'ED [*Traduction assermentée en français ou en anglais des diplômes étrangers hors Europe*]
- Photocopie de la carte d'identité recto verso ou du passeport [*Photocopie de la carte de séjour ou copie du récépissé de la demande du titre de séjour de l'année en cours pour les étudiants hors Europe*].
- 1 photo d'identité
- Curriculum vitae
- Résumé de votre projet de thèse
- Charte des thèses signée*
- Formulaire STEP de déclaration initiale signé*
- Attestation de la Sécurité sociale. Selon votre cas, fournir :
 - si vous avez un financement, 1 copie de l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale
 - si vous êtes boursier ou sans financement et vous êtes âgé de moins de 28 ans et sans contrat, vous relevez du régime étudiant de la sécurité sociale, vous choisissez votre centre d'affiliation au moment du paiement de votre inscription (LMDE, SMEREP)
 - si vous êtes sans contrat et âgé de plus de 28 ans au 1er octobre de l'année universitaire, vous devez justifier d'une assurance maladie.
- Justificatifs de financement de la thèse (bourse, allocation, contrat de travail etc.)
- Si cotutelle : joindre la convention de cotutelle*

*Les documents sont téléchargeables sur <http://www.ens.fr/formation/Formations-doctorales/article/demarches>

2) PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION (AU BUREAU DES DOCTORANTS SUR CONVOCATION)

Les arrêtés ministériels :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales
Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale

Arrêté du 7 août 2006 relatif à la cotutelle internationale de thèse
Arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses